

IPC PETROLEUM GASCOGNE SNC

Maclaunay
51210 Montmirail
Tel : +33 (0) 3 26 81 74 00



VERMILION REP SAS

Recherche et Exploitation Pétrolières
1762 Route de Pontenx 40160 Parentis-en-Born
Tel : +33 (0) 5 58 82 95 00 -
Fax : +33 (0) 5 58 82 95 82
e-mail : vrep@vermilionenergy.com



DGEC/SD2/2A
Exploration et production hydrocarbure
COURRIER ARRIVÉ

08 NOV. 2019

2A/2019/11/00116

**Madame Élisabeth Borne, Ministre chargé des Mines,
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire**

**Monsieur Bruno Le Maire, Ministre chargé des Mines,
Ministre de l'économie et des finances**

Direction Générale de l'Energie et du Climat
Bureau Ressources Énergétiques du Sous-Sol
DGEC/DE/SD2/2A
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

Nos réfs. : VREP/702/2019/IG
Courrier recommandé avec AR n° 8U 0145 097833 8
Affaire suivie par : Romain LAUTIER
Tél : 05 58 82 95 28
rlautier@vermilionenergy.com

Parentis-en-Born, le 31 octobre 2019

**Objet : Demande de prolongation de la validité de la Concession de mines d'hydrocarbures
liquides ou gazeux dite « Concession des Pins »**

Madame, Monsieur les Ministres,

Nous soussignés,

- **Valery DA SILVA**, de nationalité française, domicilié au 39 rue de la Halle, 51120 Sézanne, France, agissant aux termes d'une délégation de pouvoirs consentie par :
 - Monsieur Michael Nicholson en sa qualité de représentant (Président Directeur Général) de IPC PETROLEUM France (société anonyme) au capital de 25.827.825 € immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Reims sous le numéro 572 199 164 ayant son siège social à Maclaunay, 51210 Montmirail, elle-même gérante de la société IPC PETROLEUM GASCOGNE SNC, société en nom collectif au capital de 15.244 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 419 619 077, ayant son siège social à Maclaunay, 51210 Montmirail.
- **Sylvain NOTHHELPER**, de nationalité française, domicilié au 261 chemin du Fort Sainte-Marguerite 83130 La Garde (France), agissant en qualité de :
 - Directeur Général de VERMILION REP SAS (société par actions simplifiée) au capital de 126.525.000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 410 964 837, ayant son siège social à Parentis-en-Born (40160) - 1762 Route de Pontenx,

Etant préalablement exposé que :

- la concession des Pins a été octroyée par décret du 30 octobre 1996 (Journal Officiel du 8 novembre 1996) au profit des sociétés ESSO REP et ELF AQUITAINE pour une durée de 25 ans, sur une superficie de 3,56 km²,
- la mutation de la « concession des Pins » au profit de VERMILION REP et LUNDIN GASCOGNE SNC (renommée par la suite IPC PETROLEUM GASCOGNE SNC) a été accordée par le décret du 26 mai 2008 (Journal Officiel du 5 juin 2008),

avons l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte des sociétés IPC PETROLEUM GASCOGNE SNC et VERMILION REP, conjointes et solidaires, et en application des dispositions de l'article L142-7 du Code Minier et de l'article 46 du décret n° 2006-648, la prolongation de validité de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession des Pins ».

Cette décision fait suite à une analyse des réserves potentiellement commercialisables qui justifie cette demande pour une **durée de 25 ans**.

A l'appui de notre requête, nous vous prions de trouver ci-joint les documents suivants, par analogie aux dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995 fixant les modalités selon lesquelles sont établies les demandes portant sur les titres miniers et leurs annexes.

- 1) renseignements et pièces nécessaires à l'identification des demandeurs (VERMILION REP SAS et IPC PETROLEUM GASCOGNE SNC), à savoir :
 - ① les renseignements administratifs ;
 - ② un exemplaire certifié conforme des statuts de chacune des sociétés ;
 - ③ une justification des pouvoirs de signature de chacun des demandeurs,
 - ④ l'acte de constitution des sociétés ;
 - ④ renseignements sur les titres miniers dont chaque demandeur est titulaire ou amodiatraire et ceux pour lesquels il a introduit des demandes en cours d'instruction ;

Pièce jointe n°1

- 2) un exemplaire de la carte à l'échelle du 1/100 000^e, cinq exemplaires de la carte à l'échelle du 1/10 000^e et cinq exemplaires de la carte à l'échelle du 1/25 000^e (carte hydrographique), sur lesquels sont précisés le périmètre de la demande de prolongation et les points géographiques servant à le définir ;

Pièce jointe n°2

- 3) un mémoire détaillé indiquant les travaux déjà effectués, leurs résultats, précisant l'atteinte des objectifs de la demande initiale, et justifiant le choix du périmètre sollicité ;

Pièce jointe n°3

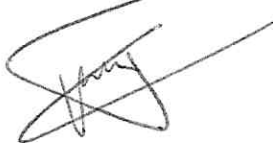
- | | |
|--|------------------|
| 4) le descriptif des travaux d'exploitation envisagés ; | Pièce jointe n°4 |
| 5) une note de synthèse technique et environnementale (valant notice d'impact) ; | Pièce jointe n°5 |
| 6) justifications des capacités techniques et financières de VERMILION REP SAS ; | Pièce jointe n°6 |
| 7) justifications des capacités techniques et financières de IPC PETROLEUM GASCOGNE SNC ; | Pièce jointe n°7 |
| 8) les engagements conformes à l'article L132-2 du Code Minier Nouveau) et à l'article 43-5 du décret n°2006-648 relatif aux titres miniers et aux sites de stockage souterrain. | Pièce jointe n°8 |

Nous joignons à votre intention une copie de la présente demande, ainsi qu'un dossier « allégé ».

Par ailleurs, par analogie à l'arrêté ministériel du 28 juillet 1995, nous adressons une copie de la présente demande à Madame la Préfète du département de la Gironde ainsi qu'à Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Nouvelle Aquitaine.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur les Ministres, en notre plus haute considération.

Pour IPC PETROLEUM GASCOGNE SNC



Valery DA SILVA
General Manager

Pour VERMILION REP SAS



Sylvain NOTHHELFER
Directeur Général

PJ : La demande originale et ses annexes + 1 copie de la demande + 1 dossier allégé.
1 Clef USB contenant la demande et ses annexes + le dossier allégé

Cc : Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Madame la Préfète de la Gironde

/rl